

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

(Date de convocation : 12 Décembre 2025)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 20 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 8  |
| Absent excusé non représenté :               | 1  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-cinq et le dix-huit  
Décembre à dix-huit heures trente minutes, le  
Conseil Municipal de la Commune de  
PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement  
convoque, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans le lieu habituel des séances, sous  
la présidence de Monsieur Didier CARLE,  
Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT,  
Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Monsieur Gérôme VIAU,  
Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie  
PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLIER, Monsieur Eric  
BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Monsieur Franck  
RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur  
Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN,  
Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Laurent  
COMTAT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN),  
Madame Claudine CHAUVET (procuration à Monsieur Gérôme VIAU), Madame Patricia  
VIVARES (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Marlène LAUGIER  
(procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur  
Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle  
DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

**Absent excusé** : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à  
l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant  
obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convention de prêt de matériel  
pour la Micro-Folie à conclure avec le Fablab.

Monsieur PASCAL expose à l'Assemblée que le Fablab a sollicité la mise à  
disposition de matériel dans le cadre de la Micro-Folie et invite le Conseil Municipal à  
approuver la convention de prêt correspondante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur PASCAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...

**APPROUVE** la convention de prêt de matériel à conclure avec le Fablab dans le cadre de la Micro-Folie, telle qu'annexée à la présente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Janvier 2026

Publiée le : 28 Janvier 2026